

FESTIV'AGRI, LEZAY du 22 au 24 Août 2025

Sur les concours, c'est une plaie
qui gâche la fête !
**SI UN ANIMAL AVEC DES
LESIONS, L'ELEVAGE NE
RENTRE PAS !**

**NO
DARTRE!**

La teigne = affection cutanée
provoquée par un champignon,
lésions caractéristiques =
dartres

Transmission : par contact direct + indirecte
Sources possibles de contamination :
animal porteur de dartres, auge,
cornadis, murs et clôtures, cordes,
matériel de pansage.
Transmissible à l'Homme, les plus
touchés : les enfants + les éleveurs +
professionnels de l'élevage

Symptômes : dépilations arrondies sur la
tête puis sur l'ensemble du corps, sèches
et blanc-grisâtres, d'aspect farineux, puis
+ épaisses avec un aspect croûteux.

Apparition 1 à 6 sem. après contact.
Multiplication pendant 1 à 2 m. puis
régression en 1 à 4 m.

**NO
DARTRE!**



pour être sûr de participer,
et protéger vos animaux et les autres

VACCINEZ!

Soyez vigilant lors du transport,
des **règles au transport d'animaux
vivants** doivent être respectées :
- en cas de fortes chaleurs,
- **vaches gestantes** (interdit à
partir du 8^{ème} m. de gestation) et
jeunes animaux (âge > 15 j.).



FESTIV'AGRI, LEZAY du 22 au 24 Août 2025



à partir du

01/08

élevage en
ZR MHE



à partir du

10/08

élevage en
ZI MHE

Prises de sang pour analyses
IBR-BVD-Besnoitiose & tuberculination*
1^{ère} désinsectisation

+ MHE si les bovins
ne sont pas vaccinés



à partir du

13/08

Faire signer son certificat
sanitaire par le vétérinaire,
le GDS et la DDecPP**



à partir du

17/08

2^{ème} désinsectisation
délai de 10 j. ap 1^{ère} désinsectisation



21/08

Arrivée des
animaux



Maladie recherchée	Classe d'âge
IBR / BVD / MHE	tous les bovins
Besnoitiose	âgé de 6 mois et plus
Tuberculose*	âgé de 6 semaines et plus



- ✓ Faire ses prises de sang à temps pour ne pas avoir à courir la veille du départ
- ✓ Faire signer le certificat sanitaire (CS) par le vétérinaire, et si hors PC**, par le GDS et la DDecPP
- ✓ Signer le CS pour les parties qui me concernent
- ✓ Faire signer le transporteur le jour du départ
- ✓ Prendre les passeports et ASDA des bovins participant **ET** le CS (si demandé, ajouter le rapport de tuberculination, la facture d'achat du vaccin MHE si non attesté par le VS) .
Si mes bovins voyagent dans plusieurs camions, les papiers correspondent à chaque transport.
- ✓ Faire un dernier tour de mes animaux pour ne pas emmener de dartres ou autres maladies



* pour les bovins en provenance de cheptel classé à risque tuberculose ou en provenance de ZPR

** pour les élevages en provenance de la zone Poitou-Charentes, la partie GDS et DDecPP se fait en liste